



Bon à savoir



PRIME D'ACTIVITE



La CFTC vous informe...

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité est entrée en vigueur. **En 2019, elle est étendue à davantage de bénéficiaires et son montant a été revalorisé.** Pour savoir si vous y avez droit, il vous suffit de vous connecter sur le site de la CAF :

<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Celle-ci est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle que vous soyez à temps partiel ou temps complet, salarié ou apprenti.

Une personne au SMIC pourrait ainsi percevoir selon les estimations une prime de 242 euros nets !!!

Attention : les déclarations doivent être renouvelées tous les 3 mois.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC qui pourront vous aider à remplir le formulaire et vous faire gagner des euros supplémentaires.

CONTACTS CFTC

Véronique MOREAU – Elue CSE / Déléguée Syndicale - 06 04 59 21 08

Ida DUFROMONT – RS au CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 12

Liliane MASL – Elue CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 09

Pour plus de renseignements : www.cftc-nocibe.fr